



COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE, en abrégé "CFE",

société anonyme,

siège social: 40-42, avenue Herrmann-Debroux - 1160 Bruxelles,

Numéro d'entreprise 0400.464.795, RPM Bruxelles

*** **

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES**

Tenue à Auderghem (1160 Bruxelles), avenue Herrmann-Debroux 40-42,

Le jeudi **2 mai 2013** à 15 heures

*** **

Several handwritten signatures in blue ink are located in the bottom right corner of the page. There are approximately four distinct signatures, some appearing as scribbles and others as more legible initials or names.

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de CGO SA, représentée par Monsieur Philippe Delaunois, président du conseil d'administration.

L'assemblée confirme la nomination de Messieurs Guido de Decker et Guillaume Herinckx comme scrutateurs.

Monsieur le président désigne comme secrétaires Mesdames Anne-Laure Velge et Anne Dooremont.

Les administrateurs présents complètent le bureau.

*** **

Conformément à la loi, Monsieur le président dépose sur le bureau :

1. Les numéros justificatifs des journaux dans lesquels a été insérée la convocation à l'assemblée générale ordinaire de ce jour, à savoir :
 - L'**Echo** du vingt-neuf mars deux mille treize
 - **De Tijd** du vingt-neuf mars deux mille treize
2. Les numéros justificatifs du **Moniteur Belge** du vingt-neuf mars deux mille treize, dans lequel a été insérée la convocation à l'assemblée générale ordinaire de ce jour.
3. Copie de la lettre-missive adressée aux actionnaires nominatifs.
4. Une copie des procurations, des formulaires de vote par correspondance et des formulaires d'intention de participation.
5. Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2012.
6. Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2012.
7. La liste de présence, signée par les actionnaires présents, et certifiée exacte par les membres du bureau, qui indique que 64 actionnaires possédant ensemble 7.112.576 actions sur les treize millions nonante-deux mille deux cent soixante (13.092.260) actions sans désignation de valeur nominale de la société, sont présentes ou représentées.

Ces faits vérifiés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée pour délibérer sur son ordre du jour.

*** **



ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Lecture est donnée de l'ordre du jour, qui se compose comme suit :

- I. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2012
- II. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012
- III. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012
- IV. Affectation du bénéfice
- V. Approbation du rapport de rémunération
- VI. Décharge aux administrateurs
- VII. Décharge au commissaire
- VIII. Nominations
- IX. Emoluments annuels administrateurs et commissaire

*** **



I. Rapports du conseil d'administration et du commissaire sur l'exercice 2012

L'assemblée générale dispense Monsieur le président de donner lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport du commissaire, ainsi que des comptes annuels au 31 décembre 2012, ces documents ayant été envoyés avant la réunion aux actionnaires nominatifs et ayant été mis à la disposition de tous les actionnaires et obligataires sur le site internet de la société.

L'assemblée générale est informée que le projet des comptes annuels pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012 a été communiqué aux conseils d'entreprise de la société qui n'a formulé aucune remarque.

Monsieur le président s'adresse ensuite à l'assemblée générale et l'informe de l'évolution des affaires en 2012 et des perspectives pour l'année 2013. Une copie du texte de l'allocution du président est jointe au procès-verbal de l'assemblée générale.

Après l'allocution du président, la parole est cédée à l'administrateur délégué, Monsieur Renaud Bentégeat, qui fait le point sur l'année écoulée et qui expose également les perspectives pour l'année à venir.

Le président déclare ensuite être à la disposition des actionnaires qui auraient des observations à présenter ou des explications à demander, tant sur les rapports du conseil d'administration et du commissaire que sur les comptes annuels. Il rappelle qu'aucun actionnaire n'a posé de question par écrit avant l'assemblée.

*** **

II. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012

L'assemblée générale approuve les comptes annuels au 31 décembre 2012 tels que présentés par le conseil d'administration.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*** **

III. Approbation des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012

L'assemblée générale approuve les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2012 tels que présentés par le conseil d'administration.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*** **

IV. Affectation du bénéfice

L'assemblée générale approuve la proposition du conseil d'administration de distribuer un dividende brut de 1,15 euro par action, correspondant à un dividende net de 0,8625 euro par action. Après distribution, le report à nouveau s'élève à 54.422.043 euros.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

*** **

V. Approbation du rapport de rémunération

L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération tel qu'établi par le conseil d'administration.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

par 6.392.654 voix pour,

par 719.922 voix contre

*** **

VI. Décharge aux administrateurs

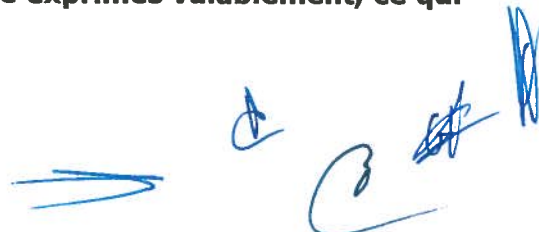
Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge à tous les administrateurs de la Compagnie d'Entreprises CFE SA pour l'exercice de leur mandat lors de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

par 7.084.425 voix pour,

par 28.151 voix contre.



*** **

VII. Décharge au commissaire

Par un vote spécial, l'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat lors de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2012.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

par 7.084.425 voix pour,

par 28.151 voix contre.

*** **

VIII. Nominations

- a) L'assemblée générale procède au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, du mandat d'administrateur de Monsieur Richard Francioli. Conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés et au code belge de gouvernance d'entreprise 2009, Monsieur Richard Francioli n'est pas un administrateur indépendant.

Pour cette résolution 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

par 6.500.758 voix pour,

par 611.818 voix contre.

- b) L'assemblée générale procède au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Labeyrie. Conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés et au code belge de gouvernance d'entreprise 2009, Monsieur Christian Labeyrie n'est pas un administrateur indépendant.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

par 6.566.566 voix pour,

par 546.010 voix contre.



- c) L'assemblée générale procède au renouvellement pour un terme de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2017, du mandat d'administrateur de Monsieur Renaud Bentégeat. Conformément à l'article 526 ter du Code des sociétés et au code belge de gouvernance d'entreprise 2009, Monsieur Renaud Bentégeat n'est pas un administrateur indépendant.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

par 7.086.915 voix pour,

par 25.661 voix contre

- d) L'assemblée générale procède au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Delusinne. Monsieur Philippe Delusinne répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

Pour cette résolution, 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

par 7.107.397 voix pour,

par 5.179 voix contre

- e) L'assemblée générale procède au renouvellement pour un terme de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016, du mandat d'administrateur de Monsieur Jan Steyaert. Monsieur Jan Steyaert répond aux critères d'indépendance définis par l'article 526 ter du Code des sociétés et par le code belge de gouvernance d'entreprise 2009.

Pour cette résolution 7.112.576 votes ont été exprimés valablement, ce qui représente 54,33 % du capital social.

Cette résolution a été adoptée :

par 7.107.597 voix pour,

par 4.979 voix contre



Déclaration du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire
de la Compagnie d'Entreprises CFE SA
du 2 mai 2013

Mesdames et Messieurs,

L'exercice 2012 ne fut pas des plus aisés, le contexte économique demeurant particulièrement difficile. Le résultat net dans ces circonstances a atteint près de 50 millions d'euros, le résultat opérationnel restant proche de celui de 2011.

Le carnet de commandes de nos activités de 'contracting' reste bien rempli et affiche une hausse sensible à l'International permettant de compenser la baisse en Europe tant occidentale qu'orientale, le pôle dragage débutant quant à lui l'exercice 2013 avec un carnet de commandes particulièrement élevé.

Le pôle rail&routes, nouvellement créé, et le pôle promotion et gestion immobilières ont été particulièrement performants, le pôle multitechnique s'enrichissant en fin d'année par l'acquisition d'Ariadne d'une nouvelle compétence dans un métier en plein essor.

Enfin, grâce à la confiance des investisseurs qui ont souscrit à l'emprunt obligataire de 100 millions d'euros la solidité financière du groupe s'est renforcée, DEME lançant quant à elle avec succès un emprunt obligataire de 200 millions d'euros en ce début 2013.

Il convient cependant de ne pas oublier, même si le carnet de commandes se situe à un niveau élevé, que la conjoncture économique reste difficile. Notre secteur d'activité est particulièrement affecté et les conditions hivernales rencontrées au premier semestre n'ont pas amélioré la situation.

Les synergies entre les pôles et les complémentarités entre les différents métiers au sein du groupe ont plus que jamais prouvé leur efficacité et leur pertinence et constituent un atout pour l'avenir. Elles prouvent aussi le bien-fondé de la structure du groupe et son mode de fonctionnement, particulièrement attentif à l'être humain. Ce n'est pas par un hasard si, en 2012, le groupe CFE a été doublement récompensé pour sa politique de ressources humaines. Il s'est, en effet, vu décerner le label de la Diversité pour la Région de Bruxelles-Capitale et a été désigné Top Employeur de l'année pour son sérieux et son engagement à l'égard du personnel.

Ce même sérieux et cet engagement constituent aussi le fondement de tout ce que le groupe réalise pour ses clients avec la volonté de toujours offrir une réponse optimale à leurs demandes. C'est à ce prix que la satisfaction des clients a pu être assurée et le sera encore. Et c'est ainsi que des relations à long terme ont pu et pourront se maintenir ou se créer entre le groupe et ceux qui lui font confiance aux quatre coins de la planète.

Pour conclure, nous tenons également à remercier nos collaborateurs qui, dans ce contexte économique difficile, font tous leurs efforts afin de mener au mieux les opérations afin d'assurer la satisfaction de nos clients, valeur de base de notre société. Nous tenons également à remercier nos actionnaires pour toute la confiance témoignée tout au long de cet exercice.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

2 MAI 2013 – 15 H.

QUESTIONS & REPONSES

Intervention de Monsieur Taverne :

Mr Taverne souhaite faire part à l'assemblée d'un mail qu'il a envoyé à Mr Bentégeat concernant le rapport annuel de la société. Il y mentionnait que le rapport annuel de CFE mérite « un prix d'excellence » grâce à sa présentation, son contenu, et au fait qu'il incite les actionnaires et les investisseurs à faire confiance à CFE et à ses dirigeants.

Réponse de Monsieur Delaunois :

Mr Delaunois remercie Mr Taverne pour son intervention et indique que les actions entreprises le sont pour augmenter la rentabilité de la société.

Intervention de Monsieur Le Jeune :

Mr Le Jeune souligne que CFE exerce l'un des plus beaux métiers du monde, celui de bâtisseur. Cela fait plaisir de constater ce qui a été réalisé et ce qui le sera au cours des années à venir.

Réponse de Monsieur Bentégeat :

Mr Bentégeat remercie Mr Le Jeune. Il indique qu'il a beaucoup de chance d'exercer ce métier car il sait pourquoi il travaille : les résultats sont concrets. Mais il faut se battre tous les jours car la situation économique n'est pas toujours évidente.

Question de Monsieur Nuotatore :

Concernant le pôle construction à l'exportation, CFE est-elle en concurrence avec Vinci ?

Réponse de Monsieur Bentégeat :

Il y a deux situations à l'exportation :

D'une part les filiales permanentes dans certains pays, principalement d'Europe Centrale (Pologne, Hongrie, Roumanie et Slovaquie). Vinci n'est pas présent à ce jour en Hongrie et en Roumanie. En Pologne par contre, étant donné que Vinci est actionnaire à 100% d'une grosse société polonaise, il peut arriver que ponctuellement, CFE et Vinci soient en concurrence. Cela fait partie de la vie des affaires et des groupes mais cette situation se limite à la Pologne.

D'autre part, il y a les gros chantiers à l'International (Tchad, Algérie, Nigéria, etc.). Pour ces chantiers, CFE et Vinci ne sont pas en concurrence. Ils cherchent par contre parfois à collaborer, ainsi au Tchad où CFE et Vinci sont associés sur deux gros chantiers.

Réponse de Monsieur Delaunois :

Mr Delaunois souligne que les administrateurs indépendants sont attentifs à ces questions et précise que CFE n'a jamais reçu d'instructions de Vinci pour ne pas se développer dans certaines régions du monde.

Question posée par Monsieur Le Jeune :

Qu'en est-il du Management Fee ?

Réponse de Monsieur Bentégeat :

Le Management Fee s'élève à 1.190.000 euros et n'a pas évolué depuis 2004, alors que le chiffre d'affaires, quant à lui, a doublé.

La présence de Vinci est importante et des liens forts se sont tissés entre certaines équipes.
